



## Projet Inter-établissements CONTEUR DANS LA CLASSE

Cahier des charges pour l'année 2016/2017

### Conteur dans la classe : Quésaco ?

*Pour les classes :*

→ Des ateliers de pratique du conte et de la narration orale, des rencontres autour du travail mené par les artistes associés de La Maison du Conte.

*Pour les enseignants :*

→ Un stage de découverte et de pratique du conte, inscrit au plan académique de formation.

Le projet inter-établissements (PIE) *Conteur dans la classe* est mis en place depuis la rentrée 2002-2003, en partenariat avec La Maison du Conte de Chevilly-Larue.

*Conteur dans la classe* s'adresse à toutes les classes, de collège, lycée et lycée professionnel, ainsi qu'à tous les enseignants, indépendamment de leur discipline.

**Un conteur intervient 12 heures au total dans chaque classe de collège ou de lycée, réparties en 4 ou 6 séances. A l'issue du projet, la classe partage avec une autre classe une journée à La Maison du Conte.**

*Conteur dans la classe* fonctionne sur la base d'un cahier des charges propre au projet, qui tient à la fois compte de la spécificité de l'art du conteur, du projet de La Maison du Conte et du cahier des charges des projets inter-établissements. Le travail du conteur, travail de recherche ou de création, constitue la matière même de l'atelier.

La Maison du Conte propose des conteurs en fonction du projet de la classe, du public visé, des souhaits particuliers de chaque enseignant ou équipe d'enseignants. Le choix de la thématique précise se fait en lien avec les conteurs.

N'hésitez pas à prendre contact au plus vite avec La Maison du Conte pour avoir des précisions.

Différentes formes peuvent être envisagées : présentation par le conteur de son projet, de ses textes référents, questions, réflexion, exercices à partir des thèmes abordés, lecture d'œuvres qui nourrissent le travail du conteur, travaux pratiques qui permettent aux élèves de faire une expérience intime de la démarche du conteur.

Pour la saison 16/17, une thématique autour de la maison, des territoires et des frontières sera privilégiée.

### Objectifs du projet :

- Susciter une réflexion sur l'oralité et le conte.
- Faire découvrir le travail de création d'un conteur.
- Favoriser l'expression orale par la pratique du conte et faciliter le rapport à la langue.
- Favoriser, par le travail en partenariat, les apprentissages scolaires et culturels des élèves.
- Solliciter et développer les imaginaires des élèves.
- Favoriser l'écoute des élèves entre eux.
- Favoriser la maîtrise du corps, de l'espace, de la parole en tant qu'acte physique.

### Ce que le dispositif prévoit :

- Une **réunion de lancement** en début d'année scolaire au cours de laquelle chaque enseignant (ou équipe d'enseignants) pourra rencontrer l'artiste avec lequel il mènera le projet ;
- **12 heures d'intervention avec un conteur**, dans l'établissement scolaire, réparties sur 4 à 6 séances ;

- Une **réunion intermédiaire** à La Maison du Conte entre enseignants et conteurs ;
- Une **journée de rencontre et de restitution** à La Maison du Conte entre les classes ayant participé au projet ;
- Une **réunion finale** de retour sur les projets entre enseignants et conteurs ;
- Des propositions de **spectacles de conte** en lien avec La Maison du Conte ou avec d'autres lieux ayant une programmation conte.

## Modalités d'inscription :

Les enseignants intéressés sont invités à prendre contact en mai-juin 2014, avec La Maison du Conte et la DAAC, pour adapter le cadre général du parcours aux spécificités de leur classe et de leur projet pédagogique.

Les modalités d'inscription et de mise en œuvre (cahier des charges, budget) des « projets inter-établissements » proposés par l'Académie de Créteil et ses partenaires culturels sont exposés sur le site de la DAAC à cette adresse : <http://acl.ac-creteil.fr/actions/actions.htm>

Pour obtenir un soutien financier de l'académie de Créteil, ce projet, inscrit au volet culturel du projet d'établissement, doit être saisi dans l'application informatique « actions en établissement» **avant le 13 juin 2016.**

Coût du projet **pour l'établissement** = 1000 €  
 Financement du projet **par La Maison du Conte** = 1000 €

## Pré-requis :

- Le/les responsable(s) de projet doivent avoir suivi le stage de formation inscrit au plan académique de formation au cours des dernières années ou suivre celui qui sera organisé en 2016/17.
- Le projet doit être validé en Conseil d'Administration.

## La procédure d'inscription est la suivante :

- 1) Prendre connaissance du cahier des charges ;
- 2) Inscrire l'action dans le cadre du projet d'établissement. Pour cela il convient d'obtenir l'accord du principal/ proviseur et de faire valider le projet en conseil d'administration.

Pour préparer la saisie du projet dans l'application « actions en établissement », **il est conseillé de télécharger sur le site de la DAAC, le document nommé « fiche-modèle » :**  
<http://acl.ac-creteil.fr/actions/inscrip-action-enligne.htm>

- 3) La saisie en ligne du projet par le chef d'établissement est ouverte jusqu'au **13 juin 2016.**
- 4) Le projet sera examiné en commission académique.

Dès validation, une convention de partenariat devra être signée entre l'établissement et La Maison du Conte.

## Les personnes à contacter :

**Julie Roy – Chargée de projet et des relations extérieures à La Maison du Conte**  
 01 49 08 50 85 - [claire.rassinoux@lamaisonduconte.com](mailto:claire.rassinoux@lamaisonduconte.com)

**Isabelle Aucagne – Co-directrice La Maison du Conte**  
 01 49 08 08 55 - [claire.rassinoux@lamaisonduconte.com](mailto:claire.rassinoux@lamaisonduconte.com)